



Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à pied, alpins et mécanisés

Reconnue d'utilité publique
Vincennes «Berceau historique des Chasseurs»



Affiliée à la
Fédération Nationale
André MAGINOT
sous le n° 30

1921



2021

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

180^{ème} anniversaire de la remise du 1^{er} Drapeau des Chasseurs à Pied
Centenaire de la FNAC
176^{ème} anniversaire des combats de Sidi-Brahim



Personnel n'ayant pas servi

Personnel ayant servi



- Béret - Calot - Tarte



- Chemisette blanche ou bleue
- Cravate chasseur
- Insigne porte-drapeau à droite ou sur le baudrier

- Chemisette blanche ou bleue
- Cravate chasseur
- Insigne porte-drapeau à droite ou sur le baudrier
- Médailles pendantes à gauche



- Pas de médailles associatives

- Pantalon de costume

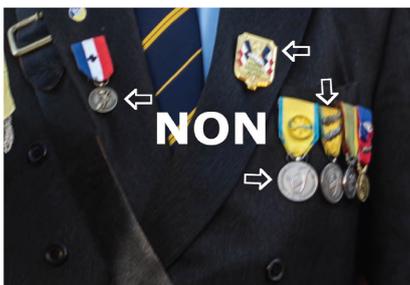


- Chaussures noires
- Gants blancs



Baudrier noir

Tenue du porte-drapeau printemps été
Mauvaise météo costume veste noir ou bleue



TENUES :

- Costume avec veste
- Chemisette bleue ciel ou blanche
- Médailles officielles militaires à gauche
- Insigne des portes-drapeaux à droite ou sur le baudrier
- Epaulettes sans grade
- Pas de losange de bras
- Pas de titre(s) d'épaule
- Pas de médailles associatives
- Pas de fourragère(s)

FANIONS :

- Pas de fourragère(s)
- Pas de médaille(s)

- Pas de tenue solférino (hiver et été) ou tenues T21 sauf sur accord écrit du
 DMD 75 : dmd75.chef.fct@intradef.gouv.fr
 et du
 DMD 94: dmd94.chef.fct@intradef.gouv.fr

La tenue du porte-drapeau ou du porte-fanion se doit d'être réglementaire accompagnée d'une autorisation du DMD pour tout cérémonie et événement dans chacune de nos régions et du Gouverneur Militaire de Paris sur l'Ile de France. La Fédération reste fière et soutient tous nos porte-fanions qu'ils représentent tous les chasseurs tout le long de l'année !